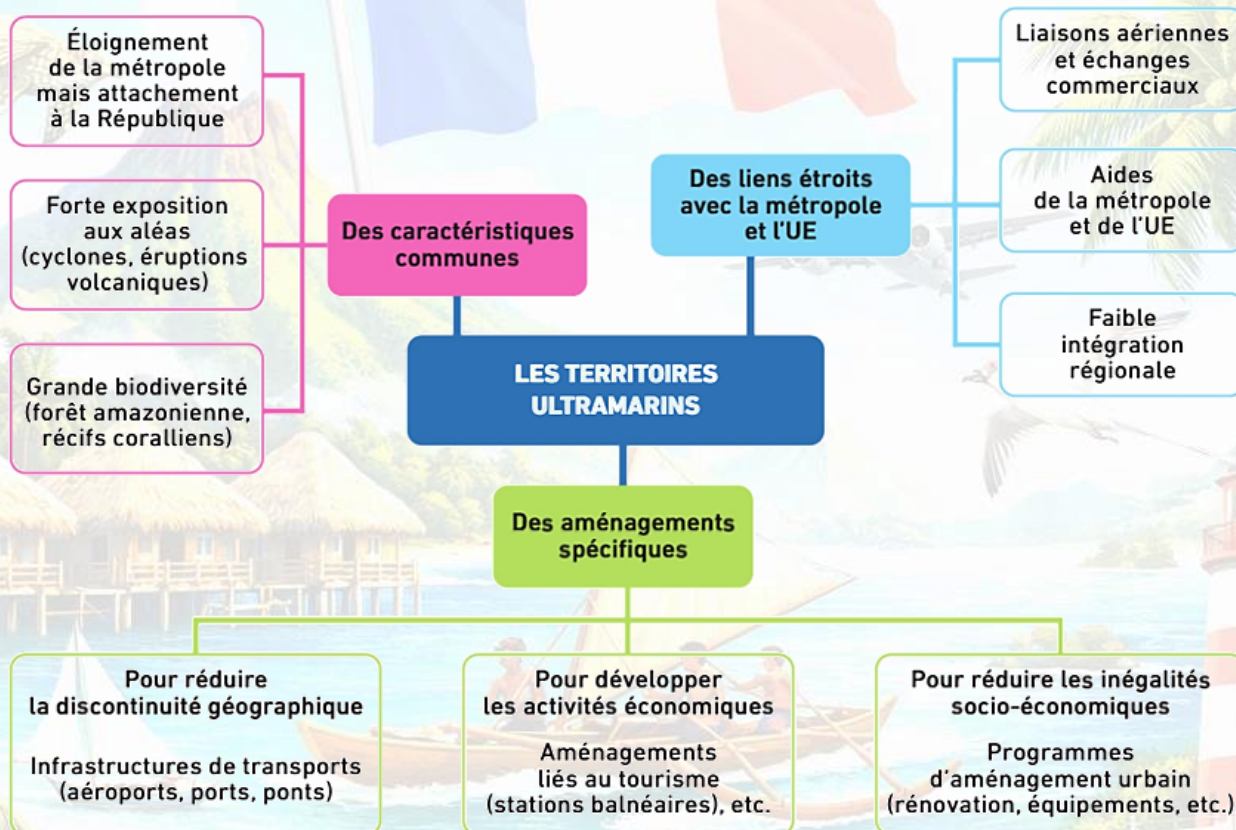




Pb. Comment aménager les territoires ultramarins pour réduire leurs inégalités ?



Les principales idées à retenir



Vocabulaire

Un territoire ultramarin : un territoire français situé en dehors du continent européen.

Un DROM (département et région d'outre-mer) : une collectivité territoriale dont le statut est le même que celui des départements et régions de métropole. Les lois et règlements français y sont applicables.

Un COM (collectivité d'outre-mer) : un territoire de la République française disposant d'une autonomie vis-à-vis de la métropole dans plusieurs domaines (fiscal, douanier, etc.).

La continuité territoriale : le principe ayant pour objectif de renforcer la cohésion entre les différents territoires d'un même État. Il se traduit par des aides financières au déplacement.

Une économie extravertie : une économie largement ouverte sur l'extérieur.

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) : un organisme de l'UE chargé de financer des aménagements en faveur du développement pour réduire les inégalités régionales.

Une ZEE (zone économique exclusive) : une zone maritime de 200 miles marins (370 km) à partir du littoral, dont l'exploitation est réservée au pays côtier.



Les repères-clés

Les inégalités de richesses

PIB par habitant (en euros)



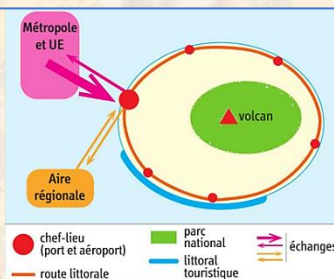
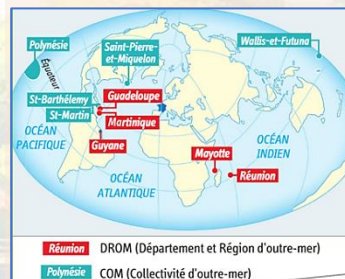
Aménager les villes

13 villes des territoires ultramarins bénéficient du programme Action cœur de ville

Des territoires dépendants de la métropole



Source : Euralis, 2020 ; CGET, 2019 ; vie-publique, 2019



Un complexe hôtelier à Bora Bora



Le quartier de la Source

